

Évaluation des préférences des Québécois concernant les systèmes de récupération des contenants de boissons

Par Amélie Côté

Maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke

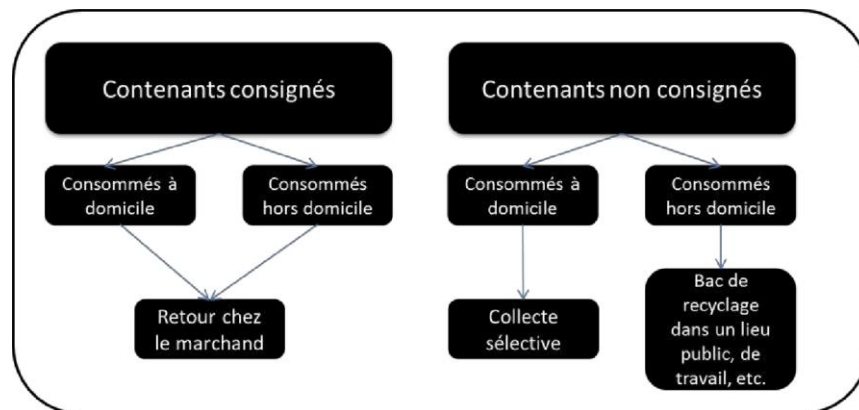
Récipiendaire d'une bourse d'études supérieures de RECYC-QUÉBEC

Mise en contexte

Au Québec, trois systèmes sont actuellement en place pour assurer la récupération des contenants de boissons :

- le système de consigne privé sur les bouteilles à remplissage multiple de bière en verre;
- le système de consigne public sur les contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses;
- la collecte sélective et la récupération hors foyer pour les contenants à remplissage unique non consignés.

La figure ci-dessous expose un récapitulatif des moyens de récupération des contenants de boissons consignés et non consignés au Québec.



Avec l'adoption en 2011 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et du *Plan d'action 2011-2015*, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) annonce qu'une vaste étude sera lancée afin d'analyser la performance des systèmes de récupération des contenants de boissons. À cet effet, l'action 31 du Plan d'action propose : « Le gouvernement évaluera de façon continue la performance des systèmes de consignation et publiera un rapport sur le sujet tous les deux ans » (MDDEP, 2011). Dans l'évaluation des performances des systèmes, si le taux de récupération des contenants consignés n'est pas inférieur à 70 %, et que la collecte sélective obtient une performance qui « est équivalente à celle

du système de consignation pour les produits similaires et que les services de récupération des contenants de boissons gazeuses consommées hors foyer sont facilement accessibles et bien répartis sur le territoire », l'abolition de la consigne publique des CRU de boissons gazeuses sera envisagée (*Ibid.*).

Le mémoire de recherche a été structuré de manière à aborder la problématique de la récupération des contenants de boissons dans le cadre d'un portrait global représentatif, faisant ainsi ressortir les différents enjeux, avantages et problématiques des systèmes en place au Québec : la consigne et la collecte sélective.

De plus, les préférences des Québécois ont été étudiées à partir de l'analyse des résultats d'un questionnaire administré par Internet auprès de 1 209 Québécois en mars 2012. Ce questionnaire est basé sur un sondage administré en 2001 et en 2005 pour RECYC-QUÉBEC. Il a été bonifié d'une question de méthodologie économique permettant de quantifier la volonté à payer des répondants pour améliorer la récupération des contenants de boissons au Québec, le *choice experiment* (CE).

Les résultats généraux sont présentés dans un premier temps, suivis des conclusions tirées à la suite de l'analyse des questions de CE.

Résultats

L'analyse du questionnaire a permis de dresser un portrait d'ensemble des préférences des Québécois en ce qui concerne la récupération des contenants de boissons. Ainsi, plusieurs constats ont pu être effectués, notamment le maintien d'un haut taux de satisfaction par rapport aux systèmes en place, qui varie entre 88 et 89 %.

Les facteurs influençant positivement le taux de récupération de la collecte sélective sont le haut niveau d'études, l'âge plus élevé et le fait d'être propriétaire de son logement. À contrario, les jeunes de moins de 24 ans, les individus résidant en appartement, dans un HLM ou dans une résidence de 5 logements, ceux ayant une langue maternelle autre que l'anglais et le français ont généralement tendance à moins recycler que la moyenne.

En moyenne, un Québécois accorderait 4,5 heures par année pour rapporter les contenants de boissons consignés chez le marchand pour récupérer le dépôt de la consigne.

Au niveau de la consommation et de la récupération des quatre types de contenants de boissons évalués, soit l'eau, le vin, les bouteilles et les canettes de boissons

gazeuses, le taux de récupération annoncé est généralement très élevé. La consommation hors domicile de ces types de contenants représenterait entre 12,9 et 20,3 % de la consommation totale. Le taux de récupération est généralement moins élevé lorsque les contenants sont consommés hors foyer. Le tableau ci-dessous expose les résultats obtenus concernant les habitudes de consommation des répondants.

		Canettes boissons gazeuses	Bouteilles de boissons gazeuses	Bouteilles d'eau	Bouteilles de vin
	Quantité par mois	20,4	12,5	18,1	6,9
	% consommé à l'extérieur de chez vous	15,8%	15,0%	20,3%	11,9%
À DOMICILE	% retourné pour la consigne	83,0%	81,4%		
	% bac de recyclage	13,4%	15,5%	93,7%	93,7%
	% poubelle	3,6%	3,1%	6,3%	6,3%
	Total à domicile	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
HORS DOMICILE	% retourné pour la consigne	60,2%	50,9%		
	% bac de recyclage	27,5%	33,6%	80,8%	60,5%
	% poubelle	12,3%	15,5%	19,2%	39,5%
	Total hors domicile	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
TOTAL	% retourné pour la consigne	79,4%	76,8%		
	% bac de recyclage	15,6%	18,2%	91,1%	89,7%
	% poubelle	4,9%	4,9%	8,9%	10,3%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Consigne + CS à domicile	96,4%	96,9%	93,7%	93,7%
	Consigne + CS hors foyer	87,7%	84,5%	80,8%	60,5%
	Total consigne + CS	95,1%	95,1%	91,1%	89,7%

Ces résultats démontrent la pertinence de considérer les données de la récupération hors foyer, dans la mesure où les habitudes de récupération varient fortement dans certains contextes et influencent en ce sens la performance globale des systèmes de récupération des contenants de boissons.

De plus, il se pourrait que la proportion des contenants consommés hors foyer soit sous-évaluée, car dans plusieurs cas les répondants semblaient répondre en termes de contenants plutôt qu'en pourcentage. Par exemple, pour quelqu'un qui dit consommer deux contenants par mois, la proportion consommée à l'extérieur du domicile était parfois notée comme un (1), plutôt que 50 %.

Le *choice experiment*

Le *choice experiment* est une méthodologie économique qui permet de quantifier les préférences des citoyens, en particulier pour les biens non marchands, en considérant un ensemble de facteurs liés à une problématique ou un enjeu particulier. Cette méthode d'évaluation permet de s'assurer que le fait d'évaluer plusieurs caractéristiques d'un bien ou d'un service ne biaisera pas les résultats obtenus par des sondages, comme cela pourrait être le cas si les questions étaient posées séparément sans prendre en considération leur interrelation. (Ku et Yoo, 2010)

Les attributs qui ont été choisis pour définir les différents impacts de la récupération des contenants de boissons au Québec sont :

- le taux de récupération des contenants de boissons;
- la réduction des émissions de GES;
- la création d'emplois;
- les frais de la consigne pour le citoyen.

Pour estimer différentes valeurs de chacun de ces attributs, différentes pistes d'évolution des systèmes de récupération des contenants de boissons ont été évaluées : l'abolition partielle ou totale de la consigne, l'élargissement de la consigne aux bouteilles d'eau et de vin, ainsi que l'augmentation de la valeur de la consigne.

Les calculs effectués pour chiffrer les différentes hypothèses de l'étude de *choice experiment* ont permis de constater une meilleure performance de la consigne au niveau du taux de récupération (Ackerman, 1997; Crête, 2006; Morawski, 2008; RECYC-QUÉBEC, 2005), de la création d'emplois (Porter, 1978; RECYC-QUÉBEC, 2005; Morawski et Morris, 2010; Lavee, 2010) et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Enviro-accès, 2011; ICF Consulting, 2005; MDDEP, 2010).

Voici un exemple de tableau qui était présenté dans le questionnaire et pour lequel le répondant avait à choisir entre une des trois options qui lui étaient proposées.

Exemple de scénario de *choice experiment* du questionnaire

Scénarios	A- Situation actuelle	B	C
Taux de récupération des contenants de boisson	69%	64%	74%
Impact équivalant au nombre de voitures sur les routes du Québec	Aucun changement	Baisse d'émissions équivalentes à - 9 737 voitures	Baisse d'émissions équivalentes à - 5 211 voitures
Création d'emplois au Québec	Aucun changement	219	-1 636
Frais de la consigne pour le citoyen	0 \$ si je retourne tous mes contenants chez le marchand 29 \$ par année si je ne rapporte pas les contenants	0 \$ si je retourne tous mes contenants chez le marchand 110 \$ par année si je ne rapporte pas les contenants	0 \$

À partir des réponses obtenues, la volonté à payer (VAP) des répondants a pu être calculée. La VAP est le montant qu'un individu se dit prêt à déboursier pour un bien ou un service, sur une période donnée. Il s'agit d'une méthode d'évaluation économique fort répandue et qui peut contribuer à la prise de décision dans de nombreux domaines. La VAP dépend de plusieurs aspects et est fortement liée au profil socioéconomique des citoyens, notamment dans le cas de la participation aux systèmes de récupération (Palatanik et al. 2005).

L'analyse des résultats du *choice experiment* a permis quant à elle de conclure que les répondants étaient prêts à payer davantage pour améliorer la performance de la récupération des contenants de boissons au Québec, tant au niveau du taux de récupération, de la réduction des émissions de GES que de la création d'emplois.

L'attribut « taux de récupération » n'a pas obtenu de résultats significatifs. Ce résultat avait été appréhendé à la suite du prétest des questions sur quelques individus avant le lancement officiel du questionnaire en mars 2012. En effet, deux variables sont en lien avec les enjeux environnementaux : le taux de récupération et les réductions des émissions de GES. Or, la réduction du nombre de voitures sur les routes, présentée pour la variable des émissions de GES, semblait plus concrète et compréhensible par les répondants. Lors de la rétroaction avec ceux qui ont effectué le prétest, ceux-ci affirmaient généralement que leur choix avec été plus influencé par la variable de réduction des émissions de GES que celle du taux de récupération.

Les VAP pour la réduction des émissions de GES et pour la création d'emplois ont été calculées en fonction de différentes caractéristiques socioéconomiques : les revenus, le sexe, le niveau d'études et l'âge.

En ce qui concerne la création d'emplois, la VAP varie significativement en fonction du niveau d'études. Ainsi, les répondants ayant obtenu un diplôme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat sont enclins à payer davantage que les autres pour la création d'un emploi. De plus, le revenu a un impact important sur la VAP. Pour une éducation et un âge de mêmes catégories, la VAP est toujours plus élevée avec un revenu supérieur ou égal à 50 000 \$ et ce, pour les deux sexes.

Dans le cas des deux attributs, la VAP des hommes est supérieure à celle des femmes. Cette tendance semble être plutôt à l'inverse de celle constatée dans la littérature, puisque plusieurs auteurs mentionnent que le fait d'être une femme aurait également un effet positif sur la VAP (Aadland et Capland, 1999 et 2006; Jerkins et al. 2003; Palatanik et al. 2005). Toutefois, les résultats sont fortement liés aux frais réels de la consigne, soit le montant total des frais de dépôt des contenants consignés auquel on soustrait le montant correspondant aux contenants consignés retournés. Ainsi, si le taux de retour est élevé, la VAP est influencée négativement, sans que celle-ci n'atteste pour autant d'une volonté de ne pas participer à la consigne.

Conclusion

L'étude a permis de démontrer que les Québécois sont généralement satisfaits des différents systèmes de récupération des contenants de boissons en place au Québec. Les résultats obtenus au niveau des habitudes de consommation démontrent que les habitudes de récupération sont affectées négativement lorsque les contenants sont consommés hors domicile.

L'analyse de la question de *choice experiment* permet de conclure en une volonté à payer des Québécois pour améliorer la récupération des contenants de boissons, principalement lorsque celle-ci a un impact au niveau de la création d'emplois et des émissions de GES.

Références

- Ackerman, F. (1997). *Why do we recycle: markets, values, and public policy*. Island Press, California, 210 p.
- Enviro-Accès (2011). *Rapport de positionnement face au marché du carbone*. RECYC-QUÉBEC, Québec, 59 p. ICF Consulting, 2005
- Lavee, D. (2010). A cost-benefit analysis of a deposit-refund program for beverage containers in Israel. *Waste Management*, vol. 30, n° 2, p. 338-345.
- Mercier, J. Crête, J. et Beaudoin, C. (2006). Les politiques de gestion des matières résiduelles : une comparaison Québec - Massachussets. *In* Les Presses de l'Université Laval, Québec, p. 205-253
- Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2011). *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Plan d'action 2011-2015*
Québec, MDDEP, 31 p.
- MDDEP (2010). *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2008 et leur évolution depuis 1990*. Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère, MDDEP, Québec, 18 p.
- Morawski, C. (2008). *Who Pays What: An Analysis of Beverage Container Recovery and Costs in Canada 2006-2007*. CM Consulting, Ontario, 99 p.
- Morris, J. et Morawski, C. (2011). *Returning to Work: Understanding the Domestic Jobs Impacts from Different Methods of Recycling Beverage Containers*. Container Recycling Institute, Californie, 66 p.
- Porter, R.C. (1978). A social benefit-cost analysis of mandatory deposits on beverage containers,
Journal of Environmental Economics and Management, vol. 5, n° 4, p. 351-375.
- RECYC-QUÉBEC (2012). Plan stratégique 2012-2017 de RECYC-QUÉBEC : La gestion des matières organiques et la modernisation du système de consignment seront au coeur des priorités de RECYC-QUÉBEC [En ligne].
<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/rubriques/Nouvelles.asp?id=707>
(Page consultée le 11 juin 2012)
- RECYC-QUÉBEC (2005). *La gestion des contenants de boisson au Québec : évaluation du marché et analyse des options de récupération*. RECYC-QUÉBEC, Québec, 118 p.